# Compte-rendu de la commission extramunicipale des affaires scolaires et extrascolaires du 1er juin 2023 à l'espace Marie-Jehanne Battesti

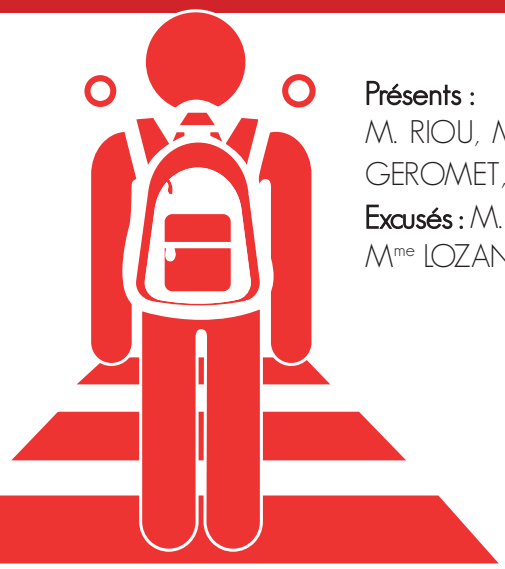

**Présents :**
M. RIOU, M. COURTIAL, Mme BERTRAND, Mme MAERTEN, Mme THOMAS, Mme NOWAK, M. GEROMET, M. POUDEVIGNE, Mme LAJUS, M. TAVAN, Mme REYNAUD, Mme MAGNET (API)

**Excusés :** M. le MAIRE AURIAS Claude, Mme CHANAL, Mme BERRUYER (THEUREAU), Mme MOISAN, Mme LOZANO, Mme TERRAS, Mme BERGEY

## M. RIOU présente l'ordre du jour :

- Retour sur la pause méridienne : présence de Mme MAGNET, diététicienne à API
- Rappel du plan de mandat
- RH/ATSEM
- Carte scolaire
- Accueil de loisirs de cet été
- Questions diverses

## 1/Retour sur la pause méridienne

Mme MAERTEN fait état d'un retour sur sa participation au repas réalisé à l'école J Ferry. Elle évoque de manière positive la classe dédiée aux élèves de maternelle. Cet espace séparé permet de déjeuner plus calmement. En revanche, concernant le réfectoire principal, elle mentionne un espace trop exigu, pas adapté, avec des angles morts ne permettant pas à l'encadrement d'avoir un visu sur l'ensemble des enfants. Elle note que certains d'entre eux sont indisciplinés et qu'ils ont bien conscience de ce qu'ils font… Ce temps n'est pas agréable pour les enfants et le personnel, c'est un temps subi. Elle souhaite qu'un groupe de réflexion composé de parents se mette en place. Certaines pistes peuvent être envisagées : par exemple, permettre aux enfants de classes différentes de se mettre ensemble. Le repas servi ce jour-là devait être un kebab, malheureusement, le pain spécial n'a pas été livré. Des flûtes ont donc été proposées en remplacement. Cela n'était pas adapté et peu savoureux : la viande était industrielle et congelée. Les enfants ont tout de même mangé. Le retour global marque une baisse de la qualité, des problèmes de réchauffe qui rendent les aliments peu appétissants. Elle note un décalage entre la prestation rencontrée ce jour-là et la visite qu'elle avait pu réaliser dans les locaux d'API il y a quelques

mois. Mme Maerten s'interroge sur la composition des repas : peut-être faut-il revenir sur des recettes plus simples ? Elle reconnait cependant que la réglementation actuelle, notamment la loi Egalim est une contrainte importante dans l'élaboration des menus...Elle évoque aussi une baisse des quantités et rapporte les propos de certains agents « passage d'un service de la cuillère de service à la cuillère à soupe ».

Mme MAGNET indique que ce repas composé d'un kebab avait pour objectif de proposer un repas « plaisir » et pas forcément très équilibré (cet équilibre alimentaire étant à mesurer sur l'ensemble de la semaine). En effet, il y a eu un problème ce jour-là avec le fournisseur qui n'a pas livré le pain souhaité... La viande kebab étant particulière, en collectivité, API est contraint de la proposer surgelée. Concernant la baisse de qualité, Mme Magnet assure qu'il n'en est rien. La loi Egalim les contraint à proposer 20% d'éléments issus de l'agriculture biologique et 50% issus de produits durables ou de qualité (label...).

Concernant la réchauffe, certains produits comme le cordon bleu sont difficiles à réchauffer et perdent naturellement de la saveur.
Mme MAERTEN note qu'il serait souhaitable de renouveler l'expérience en y associant peut-être des élus.
Mme THOMAS demande si un geste pouvait être fait par la collectivité concernant les maternelles, qui mangent moins que les élémentaires.
M. RIOU répond par la négative, la collectivité ne peut se le permettre financièrement d'autant plus que cela est discutable. Certains élèves de maternelle peuvent manger plus que certains élémentaires, tout dépend de leur morphologie ou de leur appétit. Par ailleurs, il rappelle que le prix du repas comprend aussi les frais liés au service, à l'animation. Ces moyens humains mis à disposition doivent être pris en compte dans le coût du repas.
Mme BERTRAND et Mme THOMAS réalisent à leur tour un bilan de leur repas pris sur l'école JJ Rousseau. Le retour est globalement positif. Concernant les maternelles, les salles sont adaptées. Les enfants sont bien installés, les effectifs sont corrects. Elles souhaiteraient cependant que les agents de service aident davantage les enfants à manger (couper la viande...). Le repas était le suivant : en entrée, betteraves maïs (mal assaisonné), gnocchi aux légumes, flamby pour terminer. Les enfants ont apprécié. Elles notent cependant que les agents de service demandent énormément de calme aux enfants, ils n'ont le droit que de chuchoter : elles trouvent cela quelque peu excessif. Le rythme de service est rapide, les plats s'enchaînent. Concernant la viande, elles notent une quantité vraiment juste par portion.
Concernant les repas, elles relèvent régulièrement un manque d'assaisonnement des salades, un visuel de certains plats très discutable et à améliorer.

Mme THOMAS, qui est aussi intervenue au sein de l'école en tant que stagiaire, note un manque de surveillance des enfants et un manque de sollicitation des agents à faire manger les enfants. Ces derniers ne sont pas non plus assez sensibilisés à boire leur verre et ne s'hydratent donc pas suffisamment. Elle regrette aussi que certains desserts (éclairs au chocolat) soient servis sur une serviette et pense que des assiettes seraient plus adaptées. Elle note cependant que l'espace est adapté. Elle évoque aussi une baisse de qualité, des légumes qui manquent d'assaisonnement (haricots, carottes à l'eau). Elle mentionne le fait que sa fille ne mange ni fromage, ni fruit et demande si des plats de remplacement peuvent être proposés aux enfants.

M RIOU indique que sans allergie de l'enfant, cela n'est pas envisageable de proposer plusieurs plats qui conviennent aux envies de chaque enfant.
Mme THOMAS regrette aussi que les restes soient entièrement jetés à la poubelle. Elle propose de les frigorifier et de donner les restes à des personnes dans le besoin ou à des associations (secours populaire, croix rouge...).
Mme MAGNET indique que la société API respecte les préconisations en termes de grammage imposées par la réglementation. Cette dernière propose de différencier le grammage des enfants maternelles des élémentaires. Pour des raisons pratiques, la société API ne fait pas de distinction : les maternelles ont un grammage calqué sur celui des élémentaires. Les portions sont donc censées être plus généreuses que la norme.

Mme MAERTEN rapporte le fait qu'un repas constitué de lentilles et de quenelles avait été proposé aux enfants.
M RIOU indique qu'une recherche a donc été effectué en ce sens mais que nous n'avons pas trace de cela. Il n'est d'ailleurs mentionné dans aucun des menus proposés ces dernières mois...
Il indique par ailleurs que la société API a souhaité rencontrer la collectivité afin de renégocier les tarifs, notamment au regard de la hausse des denrées liée au contexte économique.

Mme MAGNET indique en effet que sa société subit également les effets de l'inflation et doit faire face à des dépenses croissantes sur les matières premières, les charges de personnel…Pour maintenir un équilibre budgétaire, ils doivent donc renégocier leurs tarifs avec tous leurs clients et demande une hausse pour Loriol (client historique) de 5% du tarif pratiqué actuellement au lieu de 10% pour les nouveaux clients.

M RIOU indique concrètement que si nous n'étions pas déjà client auprès d'API, ils nous proposeraient un tarif du repas à 3.33 HT au lieu de 3.03 HT pratiqué aujourd'hui. Avec une augmentation de 5%, le tarif serait fixé à 3.12 HT. Si cela se concrétise, la municipalité va donc devoir effectuer des choix et impacter d'une manière ou d'une autre cette hausse sur le budget de la collectivité pour maintenir un équilibre budgétaire.
M COURTIAL indique que cela est un choix politique d'orienter les crédits d'une collectivité sur des thématiques autres que les affaires scolaires.

M RIOU indique cependant qu'un équilibre doit être trouvé.

M RIOU rappelle par ailleurs que ce temps de cantine est nettement mieux géré par les agents que par le passé : l'organisation est plus fluide et les équipes en place proposent un travail de grande qualité. Bien que tout soit perfectible, le climat qui s'en dégage est également beaucoup plus serein et apaisé que par le passé. Il rappelle aussi que l'agent ajouté à JJ Rousseau lors du COVID a été maintenu afin de faciliter le service. Concernant le rythme élevé, M RIOU rappelle que le temps de la pause méridienne de 1h30 à JJ Rousseau a été acté par les enseignants et les représentants des parents d'élèves, la commune s'étant abstenue (les services de la collectivité souhaitant 15 minutes de plus).
Les parents de l'école JJ Rousseau indiquent que cette décision s'était basée sur seulement sept retours de parents, certes à 95% en faveur du maintien des horaires. Sur l'ensemble de l'école, cet échantillon n'est peut-être pas représentatif de l'avis général. C'est en tout cas, ce qui a été retenu.
M GEROMET note que les agents n'aident pas systématiquement les enfants afin qu'ils acquièrent progressivement une certaine autonomie.
Mme NOWAK demande à ce que les enfants ne soient pas resservis avant d'avoir terminé leur assiette.
Mme LAJUS indique que, ponctuellement, connaissant bien les enfants, et par souci de gain de temps, ils peuvent être amenés à en resservir certains qui ont bon appétit ou dont le plat a généralement du succès.
M RIOU évoque de nouveau l'espace contraint de l'école J Ferry. L'augmentation des effectifs est en effet à anticiper. Nous sommes actuellement en sursis et avons « l'avantage » qu'une classe soit actuellement fermée. Le jour où elle rouvrira, nous serons en difficulté. Malheureusement, les bâtiments étant vieillissants, la commune est dans l'obligation de faire beaucoup trop de curatif, ce qui ne permet pas de dégager des marges suffisantes pour des projets structurants, du moins pas assez au regard des besoins présents.

## 2/ Rappel du plan de mandat

M RIOU évoque la réhabilitation de l'école JJ Rousseau. Il rappelle que le projet, initialement présenté il y a deux ans par la SPL OSER, à 4 500 000 € avec une possibilité de subventions de l'ordre de 60 % serait aujourd'hui à 6 000 000 € avec 20 % de subventions. En l'état et sans subventions supplémentaires, le projet n'est plus viable et nécessite des ressources supplémentaires pour aboutir. Les services de la collectivité étudient actuellement les pistes envisageables. Il est question aussi de revenir sur un projet plus modeste en proposant une réhabilitation énergétique et acoustique sans modification des espaces intérieurs.

Mme NOWAK évoque les problèmes d'amiante qui ont été soulevés à plusieurs reprises à l'école JJ Rousseau maternelle.
M RIOU indique que des études sont toujours en cours et qu'il n'est pas aisé aujourd'hui de définir si un réel risque existe. En tout cas, la zone qui était la plus sensible a été protégée il y a un an. Dès que nous aurons des retours concrets, ils seront communiqués.
Par ailleurs, M RIOU rappelle que les dotations en direction des écoles (crédits par élève) ont été maintenus. Concernant l'école Saint François, la subvention n'a pas évolué cette année contrairement aux attentes de l'école. Il faut donc s'attendre à une hausse des crédits scolaires à attribuer à cette école pour l'année prochaine, de l'ordre de 20000 euros, afin d'être cohérent avec les dépenses affectées aux écoles publiques.

## 3/ ATSEM

M RIOU indique que les moyens humains mis à disposition dans les écoles sont maintenus (ATSEM, agent de cantine, ETAPS...).
M TAVAN informe que Mme GIRAUD, ATSEM à l'école JJ Rousseau, part à la retraite à la fin du mois de juin et qu'elle sera remplacée par un agent titulaire du grade d'ATSEM, comme la réglementation le précise. L'agent sera embauché sur une quotité équivalente, à temps plein.

## 4/ Carte scolaire

M RIOU note qu'au regard de la construction de 12 nouveaux lotissements (voir carte en annexe), la carte scolaire va se trouver modifiée. Les lotissements seront répartis entre les deux écoles en concertation avec les directrices d'école et dans l'objectif d'avoir une certaine cohérence géographique mais aussi une mixité sociale (la décision finale sera prise fin juin avec les directrices).
Mme REYNAUD note que de nombreuses inscriptions ont encore lieu chaque semaine.
Il est aussi rappelé que le car de la plaine est maintenu pour les enfants habitants à l'ouest de l'autoroute. Ce service pris en charge par la région n'est pas facturé à la commune car commun avec le transport des collégiens.

## 5/ Centre aéré

M TAVAN indique qu'un groupe supplémentaire sera bien proposé en août sur les 15 premiers jours. Malgré des difficultés de recrutement, le service proposé restera le même que les années précédentes. Les plannings des agents ont été modifiés en conséquence. Il rappelle aussi que malgré l'abaissement de l'âge du BAFA et de nombreuses sollicitations de jeunes ayant passé leur formation générale, il n'est pas aisé pour les collectivités d'embaucher ces mineurs au regard du nombre d'heures à réaliser. En effet, réglementairement, un mineur ne peut pas travailler plus de 7h par jour et 35 heures par semaine, ce qui n'est pas compatible avec les amplitudes horaires d'accueil des enfants, notamment en cas de sortie ou de déplacement en minibus (nécessité d'avoir le permis).

Mme NOWAK pointe toujours des difficultés avec le logiciel de réservation périscolaire ou cantine. Il y a encore, de temps à autre, des bugs techniques, notamment sur mobile (moins sur PC).

Mme REYNAUD confirme qu'il y a eu récemment des dysfonctionnements de réseau sur la commune, ce qui a nui à tous les systèmes informatiques et la téléphonie.

M RIOU rappelle qu'un nouvel accueil de loisirs sera proposé aux familles aux vacances de Noël 2023, la deuxième semaine (première semaine de 2024).

Fin de la commission à 20h